

Nommé, en 1659, évêque de Condom, Bossuet se démit de ce siège (où il ne résida jamais) pour se consacrer tout entier à l'éducation du dauphin, dont le roi l'avait choisi comme précepteur en 1670. Il composa pour son royal élève le *Discours sur l'histoire universelle*, qu'on a justement nommé l'histoire du gouvernement de la Providence sur la terre, et qui est demeuré, avec les *Oraisons funèbres*, la plus populaire de ses œuvres; de la *Connaissance de Dieu et de soi-même*, application lumineuse des principes de Descartes; et la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*, où il donne la théorie de la royauté absolue. On aperçoit le lien logique qui unit ces trois ouvrages, monuments impérissables de notre littérature, dont l'un contient la philosophie, l'autre l'histoire, et le dernier la politique. Ils formaient un ensemble qui se rattachait au plan général savamment combiné par Bossuet et Moutauser pour l'éducation du jeune prince. Certes, ces conceptions ne sont plus au niveau de la science et de la philosophie modernes; mais elles n'en forment pas moins un ensemble majestueux qui saisis par son unité; elles résument les opinions du grand orateur sur le passé du genre humain et sur le gouvernement des sociétés. Ici, comme dans toutes ses œuvres, il rapporte tout, il enchaîne tout à la Bible: le passé, le présent et l'avenir; il prétend même emprunter une armure pour la monarchie absolue à cet arsenal d'où les indépendants anglais avaient tiré le glaive dont ils frappèrent Charles I^{er}. En histoire, les hommes ne sont pour lui que les instruments de Dieu, et toute la tradition du genre humain se rattache à la Judée, centre unique de l'univers. En politique, il établit cette théorie, qui dut être bien reçue de Louis XIV, que la royauté absolue, sans contrôle et sans limites, est le gouvernement le plus conforme à la volonté divine; que les rois sont les ministres de Dieu sur la terre et qu'ils sont marqués eux-mêmes d'un caractère divin; enfin, que les sujets doivent obéir aveuglément au prince, quel qu'il soit et de quelque manière qu'il ait été établi.

En 1662, Bossuet avait prononcé l'oraison funèbre du père Bourgoing, général de l'Oratoire, et plus tard celles d'Anne d'Autriche et de plusieurs autres personnages; certes, ces morceaux ne sont pas indignes de lui; mais c'est par l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre, veuve de Charles I^{er}, dont la vie seule offre toutes les extrémités des choses humaines, qu'il ouvre la série de ces chefs-d'œuvre oratoires, où il s'est élevé au niveau des inspirations de la tribune antique. On connaît tous les traits sublimes qui sont répandus dans celles du grand Condé, de la princesse palatine, de la duchesse d'Orléans. Dans cette dernière, ce mâle génie, ce *Cornéille de la chaire*, pour employer une expression de M. Henri Martin, trouvait réunis tous les grands contrastes, tous les éléments tragiques, toutes les sources d'émotion; la gloire, les grandeurs abattues, les révolutions d'empire, les rois sur l'échafaud, les reines dans l'exil, les rois foudroyants et mystérieux. Dans l'oraison funèbre de la duchesse d'Orléans, son éloquence émue empruntait un surcroît d'énergie aux circonstances, et donnait en quelque sorte une voix à d'épouvantables soupçons qu'on n'osait se communiquer. On sait quel frémissement parcourut l'auditoire quand il prononça cette parole, qui peignait avec tant de force la rapidité de la mort mystérieuse de cette faible, mais infortunée princesse: *Madame se meurt! Madame est morte!* L'effet fut tel, que Bossuet lui-même demeura, dit-on, troublé de l'impression qu'il avait produite.

L'oraison funèbre, telle que l'avait conçue Bossuet et telle que son génie l'exécuta, n'a jamais été refaite depuis. C'était l'éloquence exprimant les méditations les plus élevées de la philosophie chrétienne sur la vanité des grandeurs humaines, sur les arrêts de la Providence planant au-dessus des peuples et des rois, des événements et des révolutions d'empire; donnant à la douleur un caractère solennel et sacré, la sanctifiant par la résignation et la consolant par l'espérance de la vie éternelle.

Il y aurait, toutefois, quelques objections à faire. Les entraînements du panégyrique conduisaient l'orateur à ériger en types de vertu des personnages souvent fort éloignés de cet idéal. Il donnait, il est vrai, sous leur nom, de belles leçons de morale religieuse; mais dans un tel système, que devient la vérité historique? N'y a-t-il pas là un travail analogue à celui que les rhéteurs grecs faisaient subir à certains personnages (purements mythiques d'ailleurs), et dont ils faisaient des types de convention pour leurs amplifications de morale et de philosophie? En outre, la plupart de ces éloges funèbres aboutissaient invariablement à l'éloge du maître, représenté comme le plus grand des guerriers et des administrateurs, le plus magnanime des princes, le plus pieux, le plus sage, le plus juste de tous les hommes. Cette préoccupation de courtoisie se retrouve, on le sait, dans un grand nombre des ouvrages de Bossuet. Cette parole foudroyante et superbe savait admirablement s'adoucir pour flatter les puissants. Ceci, d'ailleurs, s'accorde avec la théorie officielle et consacrée de l'Eglise, que toute puissance vient de Dieu.

En 1671, Bossuet publia son *Exposition de la foi catholique*, traité substantiel, pressant de logique, admirable par clarté, et qui détacha

de la communion protestante des personnages importants, Turenne, Dangeau, Brueys (l'un des auteurs de l'*Avocat Patelin* dans sa forme moderne), Mlle de Duras, etc., dont quelques-uns, il est vrai, avaient intérêt à se laisser convertir. C'est à ce moment que l'Académie française lui ouvrit ses portes. L'éducation du dauphin terminée, il fut nommé premier aumônier de la dauphine, puis évêque de Meaux (1681). Peu de temps après, il fut chargé de prononcer le discours d'ouverture dans la fameuse Assemblée du clergé de France. Chef des gallicans, il se montra dans cette circonstance ce qu'il essaya d'être toute sa vie, l'homme du roi, en même temps que l'homme du saint-siège, soumis à la fois aux deux puissances et contraint cependant de combattre l'une au nom de l'autre. Son discours, admirable d'ailleurs, porte l'empreinte des difficultés de cette situation. Il s'efforce de tout concilier, les libertés gallicanes et l'autorité papale, combattant l'infailibilité du pape et proclamant l'*indefectibilité* du saint-siège; distinction subtile qui ne contenta personne et qui ne fit que rendre plus incertaine la solution de ces interminables débats. Ce fut aussi lui qui rédigea les quatre articles de la déclaration du clergé de France (1682), acte important qui consacrait la théorie de l'indépendance du pouvoir temporel et des libertés gallicanes. Dans la même année, il publia le *Traité de la communion sous les deux espèces*, où il combattait cette pratique, puis deux de ses ouvrages les plus admirables: *Élévations sur les mystères* et *Méditations sur l'Évangile*, créations pleines d'enthousiasme, de poésie et de foi, où il mérita si bien ce titre d'*Aigle de Meaux*, qui est à jamais consacré.

Ses controverses contre les protestants sont demeurées célèbres dans l'histoire des polémiques religieuses. On assure qu'il se fit aimer de tous ceux qu'il combattait, et que, s'il se montra sévère contre les doctrines, il était plein de mansuétude pour la personne des réformés, et qu'il se prononça hautement contre les mesures de rigueur. Mais il serait trop facile de démontrer, et nous le démontrerons tout à l'heure, que cette affirmation est contraire à la vérité. On ne peut nier que dans ses rapports avec le ministre Claude et autres sommités de la réforme, Bossuet n'ait montré la courtoisie gracieuse d'un homme de haute compagnie; on pourrait citer aussi quelques circonstances où il essaya de tempérer les rigueurs de l'autorité séculière. Mais, sur la question fondamentale de l'extirpation du protestantisme, il avait l'opinion inflexible, absolue, de tout l'épiscopat, de l'Eglise catholique entière, la même prétention à commander aux convictions d'autrui, à punir les dissidents, à opprimer les consciences. On connaît l'enthousiasme cruel qu'il fit éclater lors de la publication d'un édit funeste qui rappelle les temps de Décimus et de Dioclétien, la révocation de l'édit de Nantes. « Publications ce miracle de nos jours, » s'écrie-t-il dans l'oraison funèbre de Le Tellier; « épanchons nos vœux sur la piété de Louis; poussons jusqu'au ciel nos acclamations, et disons à ce nouveau Constantin, à ce nouveau Théodose, à ce nouveau Marcien, à ce nouveau Charlemagne... vous avez affermi la foi, vous avez exterminé les hérétiques; c'est le digne ouvrage de votre règne, c'en est le propre caractère. Par vous l'hérésie n'est plus: Dieu seul a pu faire cette merveille! »

Une question se pose maintenant: Quelle fut la part de Bossuet à la révocation de l'édit de Nantes? L'évêque de Meaux a-t-il de justes droits à la reconnaissance des protestants, ainsi que l'affirme le cardinal de Bausset? Demeura-t-il étranger à ce qui précéda, ou à ce qui suivit immédiatement la révocation? La question sera bientôt résolue.

Louis XIV, avant de prendre une décision aussi importante que celle de la révocation de l'édit de Nantes, avait tenu un conseil de conscience particulier, lequel dissipa ses hésitations. Ce conseil se composait de deux théologiens et de deux jurisconsultes, dont les noms sont restés inconnus. On ne peut donc pas affirmer que Bossuet fut l'un des deux théologiens consultés. Cependant son influence, sa brillante réputation, le crédit dont il jouissait auprès du roi par ses talents incomparables, l'appelaient tout naturellement à donner son avis dans cette mémorable circonstance. C'est une question qui est encore à éclaircir. Mais il nous semble que la conduite de Bossuet, aussitôt après la révocation, jette sur ce coin obscur de l'histoire une sinistre lueur. En effet, quelle fut alors l'attitude de l'évêque de Meaux? Quels furent ses actes?

L'édit de Nantes fut révoqué le 22 octobre 1685. La même semaine, Bossuet demandait qu'on lui remit les matériaux des temples de Nanteuil et de Morcerf, situés dans son diocèse. Un des premiers, il dépouillait les victimes! Ce fait odieux est attesté par la dépêche suivante, datée de Fontainebleau, 29 octobre 1685.

« A monsieur de Mesnars,

« Monsieur,

« M. l'évêque de Meaux ayant demandé au roi la démolition des temples de Nanteuil et de Morcerf pour l'hôpital général et pour l'hôtel-Dieu de Meaux, je vous prie de me faire savoir votre avis sur cette demande, afin que j'en puisse rendre compte à Sa Majesté. »

« A Monsieur l'évêque de Meaux.

Du 30 octobre 1685.

« Monsieur,

« Je vous envoie le brevet de don des temples de Nanteuil et Morcerf pour l'hôpital général et l'hôtel-Dieu de Meaux, ainsi que vous les avez demandés. »

Un mois après, nous voyons Bossuet demander les maisons adjacentes aux temples: le succès l'enhardissait. Mais ce n'était pas assez d'avoir les temples des protestants; l'essentiel était de gagner les protestants eux-mêmes. Bossuet s'y employa avec une grande activité. L'abbé Guettée et le cardinal de Bausset sont dans leur droit, en louant le prosélytisme ardent d'un des plus illustres champions de l'Eglise romaine; mais, sans le vouloir peut-être, ils ont répandu de graves erreurs. Ils déclarent que Bossuet traita toujours les réformés avec douceur, et qu'il n'employa pour les ramener au catholicisme que les armes loyales et permises de la persuasion. Ils ne soupçonnaient probablement pas l'existence de la dépêche suivante de Pontchartrain à M. de Ménars, en date du 2 avril 1686:

« Monsieur, les nommés Cochard, père et fils, s'étant convertis, il n'y a qu'à renvoyer les ordres qui avoient été adressés au lieutenant général de Meaux pour les faire arrêter, parce qu'ils n'avoient esté expédiés qu'à cause de leur religion, à la prière de M. l'évêque de Meaux. »

Les historiens de Bossuet, déjà mentionnés, se seraient abstenus de vanter sa douceur, s'ils avaient connu cette autre dépêche, datée du 28 octobre 1699, et adressée par Pontchartrain à M. Phélypeaux, grand vicaire de Meaux:

« Monsieur, ayant reçu de M. l'évêque de Meaux un mémoire par lequel il seroit nécessaire de mettre dans la maison des Nouvelles catholiques de Paris les demoiselles de Chalandos et de Neuville, j'en ai rendu compte au Roy, qui m'a ordonné de vous écrire d'envoyer prendre une des demoiselles de Chalandos, qui s'appelle Henriette et qui demeure au château de Chalandos, près de Rebas, et les deux cadettes des demoiselles de Neuville, qui demeurent à Caussy, paroisse d'Ussy, près la Ferté-sous-Jouarre, lesquelles vous ferez conduire, s'il vous plaît, aux Nouvelles catholiques. »

Il y a aussi, dans la même paroisse d'Ussy, deux jeunes demoiselles, nommées de Molliers, que M. de Meaux croit nécessaire de renfermer; mais comme elles ne sont pas présentement sur les lieux, il ne faudra les envoyer aux Nouvelles catholiques que de concert avec M. de Meaux et dans le temps qu'il dira.

Nous voilà loin du Bossuet de MM. Guettée et de Bausset, qui ne prit aucune part à ce qui précéda ou suivit la révocation de l'édit de Nantes, et qui a de « justes droits à la reconnaissance des protestants! » L'histoire impitoyable nous en donne un tout autre portrait, et encore n'avons-nous pas épuisé la liste des accablants témoignages qu'elle nous offre. Voici une dépêche où nous voyons « le dernier Père de l'Eglise » réclamer l'affectation des biens d'un religieux dans sa mission organisée dans le diocèse de Meaux, et cela avant même qu'aucun jugement de confiscation fut intervenu!

« A Monsieur l'évêque de Meaux.

« 9 novembre 1699.

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite concernant le nommé de Villac, de la Ferté-sous-Jouarre, qui s'est absenté et qui a laissé un bien assez considérable, que vous voudriez appliquer aux dépenses à faire pour l'instruction des nouveaux catholiques. Mais comme la confiscation ne peut avoir lieu que quand il sera condamné, il faut attendre qu'il ait esté rendu un jugement contre lui; après quoy, je le proposerai au Roy, selon vos instructions. »

Bossuet était bien pressé de recueillir les fruits de la révocation et de tirer bénéfice de l'état désolant où les réformés se trouvaient.

Une ordonnance de 1681 avait autorisé les enfants protestants à abjurer dès l'âge de sept ans, à quitter la maison paternelle et à exiger de leurs parents une pension. Des enfants de sept ans étaient donc jugés capables de discerner le vrai du faux, et de trancher les questions ardues sur lesquelles un Claude et un Bossuet étaient divisés. C'était odieux et absurde. Cette folie était bien digne de germer dans l'esprit d'un Le Tellier ou d'un Louvois, qui, pour étouffer l'hérésie, étaient décidés à tout. Mais comment Bossuet osait-il faire jeter en prison ceux que ses exhortations n'avaient pas convaincus? N'est-ce pas là une basse condescendance pour l'esprit despotique de son temps? N'est-ce pas une triste aberration de son génie? Et si l'on doutait encore qu'il eût prit part lui-même à des actes de cette nature, nous leverons tous les doutes en rapportant la note suivante, extraite des mémoires d'un augustin déchaussé, Léonard de Sainte-Catherine de Sienne:

« De Paris, ce 5 juillet 1699.

« Deux chefs de famille de la ville de Meaux, de condition fort médiocre, ont écrit à leur évêque depuis quelques jours qu'il leur restoit beaucoup de scrupule sur quelques points de doctrine, et principalement sur celui du

Purgatoire. Ce prélat les envoya querir et tâcha de leur prouver ce dogme par les meilleures raisons qu'il leur put alléguer. Mais comme ils n'en parurent pas satisfaits et qu'ils ne voulurent point promettre à leur évêque de changer de sentiments, il les envoya prendre deux jours après par ordre du Roy, et ils ont été conduits dans les prisons de la Conciergerie de cette ville, où on les fait instruire. »

Toute l'Eglise, du reste, et particulièrement l'Eglise de France, dont Bossuet était réellement alors l'oracle et le chef, accueillit avec le même enthousiasme l'édit qui révoquait celui de Nantes, et ce qu'il y a d'odieux dans la conduite de l'évêque doit, en grande partie, retomber sur son siècle et sur l'Eglise même à laquelle il appartenait.

Néanmoins, cet esprit rigide et si absolu sur les questions de dogme et d'autorité se prêta à des tentatives de conciliation entre la communion luthérienne et l'Eglise de Rome. Il eut à ce sujet une correspondance avec le docteur protestant Molanus, surintendant des Eglises du Hanovre. Cette négociation se poursuivit de 1692 à 1694, puis fut reprise en 1699 par Leibnitz, qui d'abord n'avait fait que servir d'intermédiaire entre Bossuet et les théologiens allemands. Les pourparlers durèrent jusqu'en 1701. On sait que cette tentative mémorable n'aboutit point; et, avant de s'en affliger, il conviendrait de se demander d'abord si elle pouvait aboutir. Bossuet promettait sans doute, au nom de Rome, quelques concessions sur des points de discipline; mais il posait comme condition première et absolue l'acceptation des décrets du concile de Trente. Comment était-il possible qu'on s'entendît? L'Eglise romaine n'est pas accoutumée à faire des concessions, et il est clair que la réunion n'eût pu s'opérer qu'aux dépens de la réforme, qui eût dû renier ses principes essentiels.

Deux grandes luttes remplissent les dernières années de la vie de Bossuet; l'une contre les protestants, qui était d'ailleurs permanente, l'autre contre le quietisme de M^{me} Guyon. L'histoire des variations des Eglises protestantes est la plus célèbre des ouvrages qui se rattachent à la première; c'est un chef-d'œuvre de controverse, où il oppose l'une à l'autre, pour les combattre, les doctrines du protestantisme, en montrant leur instabilité et leurs contradictions, monument de dialectique qui n'a point retardé cependant le triomphe de l'esprit d'examen. Dans sa controverse contre le quietisme, il se montra l'homme de la théologie positive contre les égarements du mysticisme. Pendant ces longs débats, oubliés aujourd'hui, on eut le triste spectacle des deux plus grands hommes de l'Eglise épuisant leur génie en d'aigres controverses sur des matières subtiles, comme la doctrine du pur amour. Si Bossuet eût pour lui la raison et l'autorité, il faut reconnaître qu'il n'y mit point la modération que lui imposaient son caractère et la cause même qu'il servait. Il poursuivit M^{me} Guyon et Fénelon avec une véhémence singulière, les dénonça au roi, à la cour de Rome, tonna contre cette erreur comme il l'eût fait à peine contre une hérésie, et en obtint enfin la condamnation. La disgrâce même de Fénelon et sa rétractation ne l'apaisèrent point. Il apporta enfin dans cette querelle déplorable une telle âpreté, une telle irritation, qu'on l'accusa d'avoir cédé aux entraînements d'une rivalité d'influence et de gloire. D'autres, il est vrai, n'ont vu dans son ardeur que l'effet de son zèle pour les saines doctrines. C'est ici une question d'appréciation. Mais il est certain que le fougueux prélat montra dans toute cette affaire une véhémence qui n'avait rien d'apostolique.

Malgré l'obligation où il était de séjourner à la cour, à cause de ses fonctions d'aumônier de la Dauphine, Bossuet faisait de fréquentes visites dans son diocèse, présidait des conférences d'ecclésiastiques, tenait un synode chaque année, parfois même prêchait dans sa cathédrale, et enfin, autant que sa position le lui permettait, remplissait les fonctions et les devoirs de l'épiscopat. Il avait en outre institué des missions pour les campagnes, publié des prières, un catéchisme, des instructions, etc. Et tout cela au milieu de ses grandes affaires, de ses luttes et de la composition de ses ouvrages. Sa prodigieuse activité suffisait à tout.

Attaqué d'une maladie cruelle, la pierre, il ne put se résoudre à se soumettre à l'opération de la taille, et passa les deux dernières années de sa vie dans les plus grandes souffrances. Son énergie intellectuelle ne l'avait cependant pas abandonné; malgré ses douleurs, il s'occupa jusqu'à la fin d'études, de travaux de piété, de la révision de ses ouvrages, et enfin, quand il expira, il venait d'achever la paraphrase du psaume XXI.

Philosophe, orateur, historien, théologien, controversiste, politique, Bossuet fut le génie le plus vaste et le plus complet de son siècle, l'oracle de l'Eglise de France, et la plus imposante figure du christianisme dans les temps modernes. La Bruyère a même pu l'appeler un *Père de l'Eglise* sans étonner ses contemporains ni la postérité, et l'on pourrait en effet le comparer à saint Augustin pour l'ascendant et l'autorité qu'il exerça, ainsi que pour la puissante fécondité de son génie.

Outre les écrits que nous avons cités, on a